



Maxime PARUCH  
Secrétaire Départemental  
SE-Unsa de la Somme

Amiens, le 25 janvier 2018,

à Monsieur l'Inspecteur d'Académie,  
Directeur des services départementaux  
de l'Education Nationale de la Somme,  
20 boulevard Alsace Lorraine  
80063 AMIENS

Monsieur l'Inspecteur d'Académie,

Conformément aux dispositions de la loi 2008-790 du 20 août 2008, j'ai l'honneur de vous informer que le SE-Unsa de la Somme dépose pour les personnels du premier degré une alerte sociale pour la période du 1<sup>er</sup> au 23 février 2018 qui portera sur les sujets suivants:

- le projet de carte scolaire pour la rentrée 2018 et son nombre important de fermetures de classes dans notre département, notamment en milieu rural
- l'éventuelle baisse de la quotité actuelle de décharge octroyée aux directrices et directeurs d'écoles classées en Rep+, ainsi que celle de certains directeurs en Rep.

Je vous remercie par avance de m'informer de la date à laquelle vous recevrez la délégation du SE-Unsa pour établir le calendrier de négociation préalable prévu par la réglementation.

De même conformément à l'article 3- II -« 4° » de la loi précitée, l'article 3- III du Décret n° 2008-1246 du 1er décembre 2008, nous souhaitons connaître le délai dans lequel vous nous fournirez l'envoi de documents destinés à favoriser la réussite du processus de négociation.

Je vous prie de croire, Monsieur l'Inspecteur d'Académie, en notre attachement au service public d'éducation.

Maxime Paruch